



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015

Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est organisé en fonction des compétences exercées par notre EPCI. Ces compétences ont été définies lors du Conseil de Communauté des 3 communautés de communes ayant fusionnées et arrêtées par le Préfet du Bas-Rhin en date du 7 octobre 2013.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement a fait l'objet d'un transfert complet au SDEA, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Remarque : sauf pour la commune de Buhl, membre du SIVOM de la Vallée du Seebach.

Les rapports annuels 2015 du SDEA des 3 périmètres ont été adoptés lors de la séance du 7 juillet 2016.

COMPETENCE ORDURES MÉNAGÈRES

La CCPR adhère au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la redevance dite incitative sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2015 (délibération du 20 février 2014). A cet effet, de nouveaux bacs bruns destinés aux déchets résiduels et équipés de puces électroniques permettant le comptage des levées ont été mis à la disposition des usagers. La redevance incitative tient compte du nombre de levées enregistrées par les équipements installés à bord des camions du prestataire chargé de la collecte.

La redevance comporte une part fixe par foyer incluant 26 levées annuelles, une part sur la composition du foyer (soit le nombre de personnes vivant au foyer), et

une part variable incitative sur les levées comptabilisées au-delà du forfait de 26 levées / an.

La facturation de la redevance se matérialise par l'émission d'un rôle annuel par commune. Tout changement de situation est étudié et mis à jour mensuellement.

Le rapport annuel du SMICTOM est présenté lors de la réunion du conseil de communauté du 20 octobre 2016.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2015, aucune journée « découverte du compostage » n'a été organisée sur notre territoire.

En 2015, 32 composteurs ont été acquis par les particuliers (*contre 9 en 2014*).

NB : en 2015, la CCPR a lancé l'opération poules composteuses. Celle-ci a consisté à la mise à disposition de 2 poules et leur kit (poulailler + mangeoire + abreuvoir). Une participation de 20 € par foyer a été demandée. 720 poules ont ainsi été distribuées.

COMPETENCE VOIRIE

En 2015, plusieurs opérations de voirie ont été menées à savoir :

- à **Beinheim pour 7 090 €**
 - o liaison RD 87 RD 4
- à **Lauterbourg pour 94 120 €**
 - o rue des Iris
- à **Mothern pour 159 987 €**
 - o rue des Sapins
 - o rue du Muguet
 - o place de la Paix
- à **Munchhausen pour 128 774 €**
 - o rue du Rhin
 - o rue du Loh
- à **Niederlauterbach pour 153 996 €**
 - o rue de la Gare
- à **Oberlauterbach pour 37 868 €**
 - o rue du 8 mai
- à **Salmbach pour 391 362 €**
 - o RD 244
- à **Seltz pour 49 361 €**
 - o rue Bachweg
- à **Wintzenbach pour 6 380 €**
 - o trottoirs rue Napoléon

Le montant des travaux de voirie s'élève à un total TTC de 1 028 938 € pour l'année 2015.

FONDS DE CONCOURS

Par délibération du 20 février 2014, des fonds de concours ont été instaurés pour aider financièrement les communes dans les domaines tels que :

- ✓ l'éclairage public,
- ✓ les logements communaux,
- ✓ les terrains multisports,
- ✓ les mares à batraciens,
- ✓ les corridors boisés
- ✓ le mobilier scolaire et le parc informatique des écoles
- ✓ les sites cinéraires
- ✓ les aires de jeux
- ✓ les poteaux d'incendie

Pour l'année 2015, ont été versés :

- 22 071 € dans le cadre de l'éclairage public
- 109 187 € pour la rénovation de logements communaux
- 17 960 € pour le matériel informatique des écoles
- 6 016 € pour le mobilier scolaire
- 1 978 € pour les aires de jeux
- 16 679 € pour les poteaux d'incendie
- 2 141 € pour une mare à batraciens

Soit une aide aux communes de 176 034 €

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouvel office de tourisme existe : l'office de tourisme du pays de Seltz – Lauterbourg dont le siège est à Seltz.

Le montant de la participation annuelle s'élève à 115 000 €.

COMPETENCE ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) a été signé avec la Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin, il couvre la période de 1/1/2014 au 31/12/2017. Ce contrat permet de maintenir les actions en direction des enfants à un fort niveau. Sont subventionnés : les accueils de loisirs sans hébergement, la crèche Les Cigogneaux, les formations BAFA et BAFD.

Le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) conclu avec le Conseil Départemental est arrivé à échéance au 31/12/2013. La politique départementale ne s'est pour le moment pas encore prononcée quant à la reconduction de ce type de contrat.

C'est la FDMJC ALSACE qui assure le suivi administratif, logistique et financier de nos projets.

Outre nos animateurs, les directrices des sites périscolaires accordent 40 % de leur temps de travail aux activités de l'animation.

Le volume des dépenses du service animation pour l'année 2015, comprenant les coûts de postes de personnel et les actions elles-mêmes, s'élève à 427 643 €.

après déduction

- de la participation des familles : 121 791 €, soit 28.48 %
- du versement de la C.A.F. : 16 752 €, soit 3.92 %
- du versement du FONJEP : 7 107 €, soit 1.66 %
- du versement de l'aide Emploi Avenir : 9 986 € soit 2.34 %

Le montant restant à la charge de la CCPR se chiffre à 272 007 €, soit 63.60 %, soit 14.88 € par habitant.

COMPETENCE PERISCOLAIRE

Les services périscolaires en place sur les communes de Beinheim, Niederroedern, Trimbach, Seltz et Mothern (depuis septembre 2015) sont ouverts matin, midi et soir. Les sites de Lauterbourg et Scheibenhard ne sont ouverts que le midi et le soir. Durant la période scolaire, les mercredis sont assurés par le site de Seltz.

On constate une très bonne fréquentation à midi et le soir sur les sites.

Le périscolaire répond bien à un besoin des familles. Certains midis, les sites de Beinheim, Mothern, Niederroedern et Trimbach affichent complet.

Avec la réforme des rythmes scolaires, les horaires d'ouverture ont été augmentés permettant d'assurer l'accueil des enfants après la sortie des classes.

Le budget total s'élève à 742 391 €, auquel sont déduites

- la participation des familles : 264 093 €, soit 35.57 %
- la participation de la CAF : 38 005 €, soit 5.12 %
- l'aide Emploi Avenir : 16 321 €, soit 2.20 %

Le montant restant à la charge de la CCPR se chiffre à 423 972 €, soit 57.11 %, soit 23.19 € par habitant.

COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence n'est plus exercée par la collectivité car tous les circuits sont desservis par des bus du Conseil Départemental. Les dépenses liées aux coûts de postes des accompagnatrices sont intégrées dans le budget principal.

COMPETENCE PETITE ENFANCE

D'un point de vue financier, les données sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement	413 720 €	
<i>dont frais de personnel :</i>	339 693 €	soit 82,11 %
- Participation des familles	96 683 €	soit 23,37 %
- Aide CAF	106 311 €	soit 25,70 %
- Autres reversements	15 450 €	soit 3,73 %
- Solde CDC + Beinheim	195 276 €	soit 47,20 %

Le nombre «heures enfants » s'élève à 43 456 contre 44 121 en 2014, soit une nette stabilité.

COMPETENCE CHARTE DE DEVELOPPEMENT

En 2015, nous avons pu réaliser les projets suivants :

- Soutien à la promotion culturelle de spectacles vivants « Les Sentiers du Théâtre » 60 200 €
- Soutien financier à l'Ecole de Musique de l'Alsace du Nord 77 500 €
- Soutien au club vosgien pour la maintenance des sentiers pédestres 3 870 €
- Participation financière au fonctionnement de la médiathèque de Seltz 34 500€
- Soutien à la création, à la préservation des vergers 36 000 €
- Soutien à l'association REPARTIR 18 281 €
- Soutien à l'ADEAN 14 881 €

BANQUE DE MATERIEL

La banque de matériel comprend : un podium, deux chapiteaux, 4 tonnelles 5x5, 2 tonnelles 6x6, 20 grilles d'exposition, une estrade amovible de 100 m², 50 garnitures pour fêtes, une remorque frigorifique, des barrières de sécurité, un pupitre de conférence, une sonorisation, un vidéoprojecteur ainsi qu'un grand écran.

Les recettes de location s'élèvent à 4 117,50 €, auxquelles il faut déduire 1 218 € d'indemnités versées à l'association ACTION KUTU pour la gestion de la banque de matériel.

PARC DE VEHICULES

Nous possédons actuellement :

- un véhicule de service, renouvelé en mai 2015

- quatre minibus de 9 places pour les périscolaires de Mothern, Niederroedern, Seltz et Scheibenhard ainsi que pour l'animation. Dont un acheté en septembre 2015, en remplacement de celui en location chez Obernesser.

GYMNASES DES COLLEGES

Suite à la fusion, la compétence « gymnases » a été transférée à l'EPCI.

Ces gymnases sont principalement occupés par les collèges attenants qui payent un montant forfaitaire de 12 330 € (soit 25H/semaine x 36 semaines x 13.70 €).

D'autres associations les utilisent moyennant un prix de location de 2 € / heure.

Un agent d'entretien est employé dans chacun des bâtiments.

ASPECT FINANCIER

Le compte administratif de l'exercice 2015 s'élève :

- En investissement, à 4 848 730,49 € de dépenses et 3 692 688,91 € de recettes, soit un déficit de 1 156 041,58 €,
- En fonctionnement, à 5 172 461,60 € de dépenses et 7 509 122,14 € de recettes, soit un excédent de 2 336 660,54 €,
- Soit un résultat global excédentaire de 1 180 618,96 €.

Communauté de Communes